



Réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

Ouagadougou, 10-13 octobre 2007

Intervention de M. Ego PERRON

*Président de la commission de l'éducation,
de la communication et des affaires culturelles de l'APF*

Autorités

Monsieur le Ministre burkinabé de la Santé, Premier Vice-président
du Conseil national de lutte contre le VIH/Sida,

Monsieur le Ministre burkinabé Chargé des droits de l'homme,

Madame la Directrice régionale de l'ONUSIDA pour l'Afrique de
l'Ouest et du Centre,

Monsieur le Coordonnateur des systèmes des Nations Unies pour le
Burkina,

Madame la Chargée de mission Afrique de l'APF,

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

Chers Collègues et amis,

Monsieur Coordonnateur du réseau du Burkina

C'est pour moi un plaisir toujours renouvelé d'intervenir devant la 6^e
réunion des coordonnateurs du réseau de lutte contre le VIH/sida de
notre institution. Celui-ci est un moment important de la vie de l'
A.P.F.

Cette année, ce plaisir se double de celui de nous réunir à nouveau à
Ouagadougou, pour faire le point de nos activités, et je tiens à
remercier vivement de leur invitation notre ami le Président Roch
Marc Christian Kaboré, ainsi bien sûr, que l'ensemble de la section
burkinabé.

Comme vous le savez, Chers Collègues, il fallait revenir et nous réunir à Ouagadougou à l'occasion de cette rencontre.

D'abord, pour saluer les efforts réalisés et l'activité qui se fait dans le domaine de la lutte contre la pandémie du sida chez l'un de nos membres influents, et vous en êtes bien sûr.

Cette reconnaissance du travail qui s'accomplit ici et les efforts qui sont fournis par les autorités au plus haut niveau de ce pays sera matérialisée, à l'occasion de cette rencontre, par l'admission et la décoration dans l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures que notre Assemblée décernera au Dr Mamadou Lamine Sakho, Coordonnateur de l'ONUSIDA pour le Burkina Faso.

Ensuite pour rendre hommage à votre tradition d'accueil et d'hospitalité, à votre travail et à votre engagement au sein de l'A.P.F.

« Les souvenirs sont nos forces et quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates, comme on allume les flambeaux », disait Victor Hugo.

Il faut tout simplement reconnaître que, au cours de ces cinq dernières années, c'est la quatrième fois que votre pays accueille l'APF et nous savons tous les efforts que cela représente.

Toutes ces rencontres témoignent de l'attachement quotidien du Burkina Faso à la francophonie parlementaire et à son engagement au sein de l'A.P.F.

Enfin, parce que le Burkina Faso représente aussi tout à la fois la diversité linguistique et culturelle à laquelle notre institution tient tant et assume le rôle fédérateur de notre langue commune, le français, devenu ici langue véhiculaire et même la langue maternelle de nombreux burkinabés, alors que le pays est une véritable mosaïque de cultures, de langues et d'ethnies différentes.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,
Distingués invités,

La tenue de cette réunion me donne l'occasion de réaffirmer à nouveau notre engagement accru, et des plus concrets, aux côtés de l'ONUSIDA à renforcer notre rôle, en qualité d'élus des peuples, dans l'action que les populations africaines, le secteur privé et la communauté internationale mènent contre le fléau du sida dans ce continent déjà confronté à de nombreuses crises.

Le sida est un sujet grave et c'est un problème qui ne doit pas être généralisé, en effet il faut souligner qu'ils existent des fortes différences entre les pays du Nord et le Sud.

Ces différences s'accroissent plus encore pour les pays de l'Afrique, où la situation est particulièrement difficile et grave.

Il était donc très important d'être présent ici, dans un pays Africain, pour témoigner, avec une présence aussi physique, l'attachement et l'attention que notre organisme attribue au problème du SIDA.

C'est pour répondre à cet impératif majeur que notre Assemblée avait mis en place et crée en juillet 2000 à Yaoundé au Cameroun, avec le concours de l'ONUSIDA, notre réseau.

Aujourd'hui encore, face à la gravité de la situation de l'épidémie, nous sommes contraints d'admettre que l'action parlementaire initiée en 2000 contre le VIH/sida sur le terrain est toujours indispensable, tant dans la sensibilisation que dans le soutien aux populations.

C'est justement pour ces raisons que se situe la rencontre annuelle que nous tenons comme coordonnateurs et coordonnatrices parlementaires de notre réseau. Celle-ci en est une et nous allons faire le point sur les activités de notre réseau parlementaire de lutte contre le VIH /Sida.

La Session qui s'ouvre aujourd'hui sous le thème « VIH et droits humains » trouve toute sa justification. Parce que la santé et le bien être des peuples de la francophonie nous tiennent particulièrement à cœur comme le respect des droits de ceux sont atteints par la maladie.

Nous savons d'une manière générale que l'épidémie du VIH continue de poser de sérieux problèmes dans le monde et en particulier dans la région Ouest et Centre de l'Afrique avec de forts taux de croissance et des variations de niveau de prévalence entre les pays et au sein même d'un pays.

Les données disponibles de l'ONUSIDA montrent que certains pays de la sous région atteignent des seuils critiques de prévalence pouvant atteindre 5 %.

Un autre fait saillant :

En Afrique de l'Ouest et du Centre comme partout ailleurs, l'infection à VIH connaît une féminisation croissante du fait de la vulnérabilité des femmes due entre autres à la combinaison de facteurs biologiques, socioculturels, économiques et légaux.

En effet, selon le rapport de l'ONUSIDA sur l'épidémie mondiale du sida, 2007, en Afrique Subsaharienne, 60 % des personnes infectées sont des femmes et de plus les jeunes femmes de 15 à 24 ans ont trois fois plus de risques d'infection que leurs partenaires masculins.

Des voix se sont élevées pour critiquer le fait que l'environnement légal en Afrique ne tient toujours pas compte ou très peu des aspects sexo-spécifiques et ne garantit pas toujours le respect des droits humains dans l'application des lois au moment où la féminisation de l'épidémie est toujours croissante.

Par ailleurs, d'autres critiques se lèvent également pour souligner que la stigmatisation et la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et le manque de protection de leurs droits constituent de sérieuses violations de leurs droits et un obstacle à la prévention, aux soins et à l'exercice de leurs droits humains fondamentaux.

Comme vous pouvez le constater, malgré les progrès de la médecine et les avancées technologiques, il reste encore d'autre progrès à faire et beaucoup de travail à accomplir. Ainsi, la prévention reste la clé de ces progrès.

L'année dernière nous avons discuté beaucoup et longtemps sur la nécessité, pour nos parlements et pour l'action de nos gouvernements, d'investir beaucoup sur la prévention. Il est nécessaire de prévenir la pandémie. Il est nécessaire de faire de la prévention à tous niveaux, dans les écoles, dans les endroits qui sont les plus vulnérables, auprès des femmes et des enfants qui sont les domaines de la société les plus faibles et les plus touchés.

C'est ici que le travail parlementaire trouve toute sa justification, dans la mise en place des dispositions juridiques adéquates pour relever les défis qui se présentent dans la recherche des solutions : c'est notamment la prise en compte suffisante du genre et des droits humains dans l'élaboration et l'application des lois pour les PVVIH. Face à la gravité grandissante de la pandémie il faut reconnaître l'importance de l'action des parlementaires contre VIH/SIDA qui est une action sur le terrain et qui doit être considéré comme un indispensable soutien et comme un moyen de sensibilisation des populations.

Notre Assemblée a compris à temps ces exigences en créant en 2002 le réseau des femmes parlementaires qui travaillent sur les aspects spécifiquement du genre.

L'un des derniers chantiers de ce réseau est l'organisation, à travers les 5 continents, de séminaires spécifiquement destinés aux femmes parlementaires sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les aspects relatifs au VIH figurant en bonne place.

Je dois citer un autre exemple de l'action politique de l'APF dans le domaine du sida : la création et l'organisation du Parlement francophone des jeunes, ainsi que le soutien aux parlements nationaux des jeunes depuis 2004.

Concernant plus spécifiquement la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et le réseau parlementaire contre le VIH/sida, que j'ai l'honneur de présider, mon sentiment est que les aspects du genre et droits humains y sont largement pris en compte.

Je fais ici référence, pour ne citer qu'un exemple, à la dernière réunion que notre réseau a eue ici au Burkina. Nous avons eu, en effet, un débat approfondi sur les aspects suivants :

- prévenir l'infection chez les adolescents et les jeunes, spécifiquement les jeunes filles ;
- prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- protéger les droits et soutenir les enfants affectés par cette pandémie ;
- protéger les droits des orphelins du sida ;
- adoption d'un plan concret de stratégie de lutte contre le VIH/SIDA.

Mais il faut continuer à travailler, à s'engager, il ne faut pas penser que la pandémie s'arrête tout seule.

Autant de domaines qui prennent en compte les aspects liés au genre et aux droits humains.

Reste maintenant à voir si nous avons à améliorer la prise en compte de ces aspects dans les lois consacrées spécifiquement au VIH.

C'est l'intérêt et le but de cette session qui nous permettra de comprendre et de mieux tenir compte des préoccupations de l'ONUSIDA en la matière. Nous attendons d'être mieux et plus informés pour augmenter nos capacités et apporter de façon concrète et significative notre appui en tant que législateurs.

Il faut souligner l'importance des Gouvernements et des Parlements par rapport à ce problème : les actions des Gouvernements sont plus concrètes et plus incisives par rapport à celles des parlementaires, et touchent plusieurs domaines. Il ne faut pas quand même banaliser le travail des deuxièmes : l'an dernier en effet à été approuvé une loi-type pour définir les fonctions, les compétences et le rôle qui revient aux assemblée et pour contrôler les efforts et les actions menées sur le territoire.

Ce n'est quand même pas facile de réussir à mettre ensemble des Parlements qui vivent en distincts Continents et qui doivent affronter des situations complètement différentes les unes des autres.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers collègues,
Distingués invités,

Depuis Yaoundé, 2000 donc, notre réseau a continué à aller de l'avant, à prendre position, à agir. Nous sommes prêts pour agir de concert avec l'ONUSIDA et avec tous les autres parlements qui adhèrent à l'A.P.F.

Je crois à l'action quotidienne des parlementaires francophones, non seulement au sein de leur parlement mais aussi sur le territoire, dans leur circonscriptions, pour une participation accrue, plus forte contre la discrimination et l'indifférence . C'est sur la base des résultats que nous obtiendrons que nous serons jugés.

Je souhaite terminer en remerciant une fois encore nos hôtes burkinabé, et les assurer que leur invitation à nous retrouver ici, à Ouagadougou, pour faire le point sur nos activités et se pencher sur les aspects du VIH et droits humains, est symbolique de la place de protagoniste que le Burkina Faso occupe dans le dispositif institutionnel parlementaire francophone et dans l'action de lutte contre le VIH/sida.

Je souhaite leur dire que leur réputation d'hospitalité est largement confirmée : nous sommes profondément heureux de nous retrouver ces lieux. Nous nous sentons ici pleinement chez nous à Ouagadougou.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, je tiens à vous en remercier. Merci aux autorités du B.F. pour leur chaleureuse et amicale hospitalité.